

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I-OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) régissent les relations entre la société 3 BRASSEURS CANADA - Société par actions dûment constituée selon la Loi, dont le siège social se situe au 1255A rue Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B1 et son CLIENT concernant les prestations d'analyses microbiologiques et/ou physico-chimiques que la société 3 BRASSEURS CANADA réalise pour le compte du CLIENT. Ces CGV sont fournies lors de toute demande de soumission. Chaque acceptation de soumission emporte adhésion entière et sans réserve du CLIENT aux présentes CGV.

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par le PRESTATAIRE. Le CLIENT n'est tenu que par les dispositions des CGV en vigueur au moment de l'acceptation de son devis.

II-PRESTATIONS

1- LISTE DES PRESTATIONS

La liste des prestations pouvant être assurées par le PRESTATAIRE, et à l'exclusion de toutes autres, est la suivante :

- Analyses physicochimiques sur bière finie (tank de garde, bouteille, canette, fût)

Objet	Caractéristiques mesurées	Principe de la méthode
Bière finie	Alcool et extrait primitif, réel et apparent	Densimétrie électronique et spectroscopie infra-rouge
Bière finie	pH	Potentiométrie
Bière finie	Turbidité	Néphélométrie
Bière finie	Amertume	Extraction liquide/liquide Spectrophotométrie UV
Bière finie	Couleur	Spectrophotométrie visible

- Analyses microbiologiques sur bière finie et fermenteurs

Objet	Caractéristiques mesurées	Principe de la méthode
Bière finie Bière en fermentation	Flore bactérienne aérobie totale	WLD AGAR
Bière finie Bière en fermentation	Flore microbienne aérobie totale	WLN AGAR ou UBA AGAR
Bière finie Bière en fermentation	Flore anaérobie lactique	MRS AGAR + 10 ppm cycloheximide
Bière finie Bière en fermentation	Flore levure sauvage	LYSINE AGAR & MGYD AGAR

Le PRESTATAIRE s'engage à réaliser uniquement les analyses telles qu'elles sont validées par le CLIENT lors de son acceptation du devis.

2- DEMANDES D'ANALYSES

Le CLIENT envoie une demande d'analyse au PRESTATAIRE par mail à l'adresse électronique suivante : pauline.schaaf@3brasseurs.ca. LE PRESTATAIRE lui fera alors parvenir un formulaire à compléter.

A minima, le formulaire de demande d'analyses devra contenir :

- les coordonnées du CLIENT (nom, prénom / nom de la société, adresse électronique),
- le lieu et la date de prélèvement de l'échantillon,
- le mode de prélèvement (par des moyens propres au CLIENT ou à l'aide d'un kit de prélèvement fourni, envoyé et facturé par le PRESTATAIRE),
- la désignation de l'échantillon (numéro),
- le type d'échantillon (canettes, bouteilles...),
- les analyses demandées,
- le mode d'envoi (par ses propres moyens ou via une prise en charge et une facturation par le PRESTATAIRE),
- toute autre information utile.

Dans le cas d'un prélèvement et/ou d'un envoi par des moyens propres au CLIENT, les échantillons doivent impérativement être conditionnés dans des contenants et emballages prévus à ces effets conformément aux consignes communiquées par le PRESTATAIRE (par le biais du formulaire de demande d'analyses) et doivent faire l'objet d'un envoi express avec une prestation de livraison au laboratoire en moins de 48 heures.

Dans un tel cas, les frais de transport et de livraison sont à la charge exclusive du CLIENT.

Si la demande d'analyses est acceptée par le PRESTATAIRE, celui-ci envoie une soumission au CLIENT listant les analyses et les prestations de prélèvements et d'envoi demandées, accompagnée d'une fiche d'informations rappelant les modalités à respecter lors du prélèvement et de l'envoi de l'échantillon afin que le PRESTATAIRE puisse réaliser les analyses dans de bonnes conditions.

En cas d'accord du CLIENT sur le contenu du devis, celui-ci le retourne daté et signé au PRESTATAIRE. Seul le devis fera désormais foi dans l'exécution des prestations par le PRESTATAIRE.

3- RÉALISATION DES ANALYSES ET RÉSULTATS

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable en cas de retard de livraison, de perte, ou de détérioration des échantillons durant la livraison. Les échantillons doivent impérativement parvenir sous 48 heures. A réception de l'échantillon, le PRESTATAIRE en vérifie la conformité (contenant, volume, identification) et se réserve le droit de le refuser s'il ne satisfait pas aux exigences permettant de réaliser les analyses en bonne et due forme. De même, le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable de la non-conformité des échantillons.

Dans le cas où l'échantillon reçu est détérioré ou non conforme aux exigences permettant de réaliser les analyses en bonne et due forme, le PRESTATAIRE en informe le CLIENT. Il revient alors au CLIENT de faire parvenir à ses frais ou via une prise en charge et une facturation par le PRESTATAIRE dans un délai maximum de 1 mois un nouvel échantillon au PRESTATAIRE. Au-delà de ce délai, la soumission établie ne sera plus valable.

De surcroît, le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable en cas d'inexactitude des données fournies par le CLIENT.

Le PRESTATAIRE ne réalise pas de déclarations de conformité.

Le PRESTATAIRE s'engage à réaliser les analyses demandées dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après la réception des échantillons concernés.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit, en ayant prévenu le CLIENT, d'engager sous son propre choix un sous traitant pour réaliser des essais en cas de panne d'un équipement ou d'un autre imprévu (surcharge d'analyses, absence d'un personnel de laboratoire).

Le PRESTATAIRE s'engage également à stocker les échantillons dans les conditions requises pour assurer leur conservation et la non-altération de ces derniers.

Le rapport d'analyses donne lieu à l'établissement d'un rapport sous format PDF et est transmis au CLIENT dans un délai maximum de 48 heures après analyses des échantillons, par courrier électronique, à l'adresse électronique renseignée par le CLIENT dans le formulaire de demande d'analyses.

Sauf convention contraire expresse entre les parties et notamment en cas de prestation de conseils demandée en sus par le CLIENT (prestation que le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser sans avoir à en indiquer la raison), l'exploitation des résultats d'analyses incombe exclusivement au CLIENT qui met seul en oeuvre, sous sa responsabilité exclusive, les mesures qu'il juge adéquates.

Le PRESTATAIRE garantit la confidentialité des résultats obtenus et s'engage à agir en toute impartialité. Le CLIENT quant à lui s'engage à n'exercer aucune pression sur le PRESTATAIRE qui pourrait nuire à son objectivité.

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre en œuvre les moyens, compétences et l'expertise requis à l'exécution de la prestation et à informer le CLIENT de tout retard ou écart important dans l'exécution des prestations.

Le PRESTATAIRE tient à la disposition du CLIENT toutes les informations techniques liées aux résultats d'analyses (matériel, incertitudes, performances inter-laboratoire BAPSCHEM, données brutes...)

La responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure.

4- DESTRUCTION DES ÉCHANTILLONS

Le PRESTATAIRE s'engage à utiliser les échantillons uniquement pour réaliser les analyses demandées.

Le PRESTATAIRE s'engage ensuite à le détruire dans un délai maximum d'une semaine après sa réception.

Aucun échantillon confié au PRESTATAIRE ne sera restitué au CLIENT.

5- DROITS DE PROPRIÉTÉ

Le CLIENT souhaitant diffuser ou publier sous quelque forme et sur quelque support que ce soit le rapport d'analyses, devra préalablement demander l'autorisation du PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit d'afficher le nom du CLIENT sur sa plaquette commerciale, sous réserve d'obtenir son accord préalable.

III-PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix proposés par le PRESTATAIRE sont valables pendant une durée de 1 mois à compter de l'émission de la soumission.

La soumission est réputée acceptée dès son retour signé par le CLIENT.

Le paiement se fait après réception des résultats des analyses et dans les 30 jours à date de facture.

Les modalités de paiement acceptées sont les suivantes :

- Paiement à 30 jours ;
- Par virement bancaire.

IV-ASSURANCES

Le PRESTATAIRE est assuré, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable, en matière de responsabilité civile dans le cadre des prestations visées.

Le CLIENT ne pourra mettre en cause la responsabilité du PRESTATAIRE que dans l'hypothèse où il démontrerait l'existence d'un dommage direct et immédiat résultant d'une violation fautive et intentionnelle de ses obligations dans le cadre de l'exécution de la prestation, et seulement s'il a adressé au PRESTATAIRE sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de six mois à compter de la découverte du préjudice.

V-PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le cadre des prestations ci-dessus décrites, le PRESTATAIRE est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel du CLIENT nécessaire à la réalisation des analyses prestées.

La protection des renseignements personnels est protégé en vertu de la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé du Québec.

VI- LOI APPLICABLE ET ÉLECTION DE DOMICILE

Les présentes CGV sont régies par les lois de la province du Québec, Canada. Tout litige sera soumis au district judiciaire de Montréal.